

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2017-11 du 1^{er} juin 2017

Objet : Fiabilisation et optimisation des bases de fiscalité directe locale.

L'an deux mil dix sept, le 1^{er} juin, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT PRIEST LIGOURE (Haute Vienne)**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELOMENIE Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2017.

Nombre de conseillers municipaux :

en exercice : 15 présents : 8 votants : 8 + 1 pouvoir = 9

PRESENTS : Mmes et MM. : DELOMENIE. COSTA. BUREAU. LEBRAUD. BORIE. BAZUEL. GIBERT. PASCOT.

ABSENTS (excusés) : M. FAYE (donne pouvoir de voter en son nom à Mme BUREAU) ;
Mmes et M. : FOURVEL. CUILLERDIER. DANGLA GENDREAU. BESOGNE. BLANCHER. RACAPE.

Madame Marie-Thérèse LEBRAUD a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a de nombreux locaux dans la commune qui sont classés depuis de nombreuses années dans les catégories 7 et 8. Or la valeur locative cadastrale est un élément déterminant de la fiscalité directe locale. Elle sert à calculer, entre autres, l'assiette des taxes foncières et d'habitation. La mise à jour des valeurs locatives apparaît donc comme une nécessité au regard de la justice fiscale et de l'optimisation des bases fiscales locales. Le Maire présente, à cet effet, un contrat de partenariat de vérification sélective des locaux pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales à passer avec la direction départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour un partenariat entre la Commune et la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne dans le cadre de la fiabilisation et l'optimisation des bases de fiscalité directe locale ;
- Donne tous pouvoirs au Maire pour mener à bien ce projet et signer la convention à intervenir et les autres pièces nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,




B. DELOMENIE.